

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Samia GHALI représentée par Eugène CASELLI - Vincent GOMEZ représenté par Vincent COULOMB - Marcel GRELY représenté par Eric DIARD - Albert GUIGUI représenté par René BACCINO - Garo HOVSEPIAN représenté par Roger RUZE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurent LAVIE représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Janine MARY - Marc LOPEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Sophie CELTON - Guy MATTEONI représenté par Guy PONTOUS - Claudette MOMPRIVE représentée par Eric LE DISSES - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Marine PUSTORINO représentée par Josette VENTRE - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Albert LAPEYRE - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Patrick VILORIA représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Laurent COMAS - Yann FARINA - Roland POVINELLI - Karim ZERIBI.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 004-1110/15/CC

■ Approbation de l'avenant n°6 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Marseille Rénovation Urbaine
DHCS 15/13292/CC

Monsieur le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le Grand Projet de Ville (GPV) « Marseille - Septèmes » a été créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003.

Ses instances ont été mises en place le 17 juillet 2003. Les conditions de son fonctionnement ont été définies par la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, approuvée par le Conseil de Communauté du 14 février 2003, complétée par un protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003.

Un premier avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville a été adopté par le Conseil de Communauté du 26 juin 2006 pour proroger la durée du Groupement d'Intérêt Public et la faire coïncider avec celle du Programme National de Rénovation Urbaine (jusqu'au 31 décembre 2013).

Lors de sa séance du 22 juin 2009, le Conseil de Communauté a adopté, un deuxième avenant qui a permis l'admission d'un membre supplémentaire, l'Association Régionale des Organismes HLM.

Le troisième avenant à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville, portant sur sa compétence territoriale et modifiant sa délimitation géographique, a été adopté par le Conseil de Communauté le 28 juin 2010.

L'avenant n°4 a été approuvé lors de la séance du Conseil de Communauté le 26 octobre 2012. Il a approuvé la modification de l'article 6 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public qui a prolongé la durée du groupement jusqu'au 31 décembre 2015 et l'article 2 « dénomination » stipulant que le Groupement d'Intérêt Public est devenu « Marseille Rénovation Urbaine » (MRU).

L'avenant n°5 a été adopté par le Conseil de Communauté du 31 octobre 2013. Il a approuvé la mise en conformité de la convention constitutive avec les dispositions de la loi du 17 mai 2011 portant sur le statut du personnel (de droit public), les modalités de contrôle et le rôle du Commissaire du Gouvernement. Cette mise en conformité a entraîné la mise à jour de quelques articles, notamment sur les relations avec le Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville.

Afin d'être en cohérence avec le calendrier de ratification des avenants aux projets de renouvellement urbain, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2015 a approuvé la modification de l'article 6 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public-Marseille Rénovation Urbaine qui a prolongé la durée du groupement jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

L'avenant n°6 est donc soumis au Conseil de Communauté de ce jour.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n° 93-705 du 27 mars 1993 relatif aux groupements d'intérêt public compétents en matière de développement social urbain et les arrêtés du 27 mars 1993, du 2 décembre 1993 et du 29 avril 2002 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP/1/060/CC du Conseil de Communauté du 14 février 2003 approuvant l'adhésion de la Communauté Urbaine au Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville et les termes de la convention constitutive ;
- La délibération HAP/5/399/CC du Conseil de Communauté du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application et de mise en œuvre 2003 ;
- La délibération HAP 3/578/CC du Conseil de Communauté du 26 juin 2006 prolongeant la durée du Groupement d'Intérêt Public jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- La délibération RNOV 004-1403/09/CC du Conseil de Communauté du 22 juin 2009 approuvant les avenants n°2 permettant l'adhésion de l'Association Régionale des Organismes HLM Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et de la Caisse des dépôts et consignations ;
- La délibération RNOV 003-2112/10/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 approuvant l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville concernant l'élargissement de son territoire d'intervention ;
- La délibération RNOV 007-607/12/CC du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 approuvant l'avenant n°4 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville concernant sa dénomination et prolongeant la durée du groupement jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- La délibération RNOV 003-675/13/CC du Conseil de Communauté du 31 octobre 2013 approuvant l'avenant n°5 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville concernant sa mise en conformité avec les dispositions de la loi du 17 mai 2011 portant sur le statut du personnel (de droit public), les modalités de contrôle, le rôle du Commissaire du Gouvernement et les relations avec le Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient, afin d'être en cohérence avec le calendrier de ratification des avenants aux projets de renouvellement urbain, de prolonger la durée du Groupement d'Intérêt Public - Marseille Rénovation Urbaine jusqu'au 1^{er} janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 6 ci-annexé à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public - Marseille Rénovation Urbaine prolongeant la durée du groupement jusqu'au 1^{er} janvier 2017.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat - Logement - Politique de la Ville
Cohésion Urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER